

SECTION 1 IDENTIFICATION DES SUBSTANCES/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom Produit	<u>Cartouche Canon FX7</u>
Code Produit	<u>7621A/H11-6471</u>
Nom Fabricant	<u>Canon Inc. 30-2, Shimomaruko 3-Chome, Ohta-ku, Tokyo 146-8501, Japon</u>
Importateur/vendeur	<u>Canon France S.A. 17 quai du Pⁱ Paul Doumer 92414 Courbevoie Cedex</u>
Service à contacter :	<u>Direction Planning des Services : 01. 41.99.77.77</u>
Utilisation du produit	<u>Encre pour appareil électrophotographique</u>

SECTION 2 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

< Ingredient(s) >	N° CAS / N° EC	Poids %	Symbole EU / R-Phrase	USA OSHA PEL	ACGIH TLV	EU ILV	DFG MAK
Nom chimique/ Nom générique							
copolymère d'acrylate styrolénique	Confidentiel	40-50	Néant / Néant	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Oxyde de fer	1317-61-9/ 215-277-5	40-50	Néant / Néant	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Silice amorphe	Confidentiel	1-2	Néant / Néant	20mppcf 80(mg/m3)/%SiO2	10mg/m3(MPT)	Non établi	4mg/m3 (fraction inhalable)

< **Cancérogénicité** >

Nom chimique /	N° CAS	Référence
Aucun des composants de cette encre n'est répertorié comme cancérigène ou potentiellement cancérigène pour l'homme selon les monographies de l'IARC, la réglementation NTP, OSHA ou l'annexe I à la directive 67/548/EEC.		

SECTION 3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification européenne :

Non classifié comme dangereux.

Présentation rapide

Poudre noire fine. Légère odeur de plastique.

Effets potentiels sur la santé et symptômes :

Inhalation :

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires en cas d'exposition à de grandes quantités de poudre.

Ingestion :

Faible toxicité aigüe. L'ingestion est peu probable au niveau de l'utilisation normale.

Yeux :

Peut provoquer une légère irritation passagère.

Peau :

Ne devrait pas provoquer d'irritation.

Effets chroniques :

Une inhalation prolongée de quantités excessives de poussière peut endommager les poumons. L'utilisation de ce produit selon les indications ne résulte pas en une inhalation de quantités excessives de poussière.

Conditions médicales connues pour être aggravées par l'exposition au produit :

Non identifiées.

SECTION 4 MESURES DE PREMIER SECOURS

Mesures de premier secours :

Inhalation :

Si des symptômes d'intoxication sont présents, amener la personne à l'air libre et appeler un médecin.

Ingestion :

Rincer la bouche. Donner un ou deux verres d'eau. En cas d'irritation ou d'inconfort, appeler un médecin.

Yeux :

Ne pas laisser la victime se frotter les yeux. Rincer en faisant couler doucement de l'eau tiède pendant 5 minutes ou jusqu'à élimination des particules. Si l'irritation persiste, appelez un médecin..

Peau :

Nettoyer avec de l'eau et du savon ou un détergent doux. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Informations destinées aux médecins :

Néant.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Mesures de lutte contre l'incendie :

Moyens d'extinction appropriés :

Extincteurs à CO₂, eau, matières chimiques sèches.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

Néant

Mesures spéciales :

Aucune

Risques particuliers :

Comme la plupart des matières organiques sous forme de poudre, risque d'explosion de poussière.

Inflammabilité et propriétés explosives :

Produits de combustion dangereux :

CO₂, CO.

Autres propriétés :

Informations non disponibles.

SECTION 6 DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles à prendre :

Eviter de respirer la poussière.

Précautions à prendre pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les égouts.

Méthodes de nettoyage :

Ramasser doucement la poudre à l'aide d'un morceau de papier et la placer ensuite avec précaution dans un sac ou un récipient pouvant être hermétiquement fermé. Nettoyer les résidus avec du papier mouillé, ou un chiffon mouillé ou un aspirateur. Si un aspirateur est utilisé, il doit être prévu pour éviter toute explosion de poussière. La poudre fine peut former des mélanges air-poussière explosifs.

SECTION 7 STOCKAGE ET MANIPULATION

Manipulation :

Eviter de respirer la poussière.

Utiliser avec une ventilation adéquate.

Stockage :

Conserver hors de portée des enfants.

Maintenir à l'écart des matières comburantes.

Utilisations spécifiques :

Encre pour appareil électrophotographique.

Pour davantage d'informations voir les instructions fournies avec ce produit.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION

Limites d'exposition :

USA OSHA (MPT/LET) :	15 mg / m ³	(poussière totale)	5 mg / m ³	(fraction respirable)
ACGIH (MPT / VLE) :	10 mg / m ³	(poussière totale)	3 mg / m ³	(respirable)
DFG (MAK) :	4 mg / m ³	(fraction inhalable)	1,5 mg / m ³	(fraction respirable)

(VOIR EGALEMENT LA SECTION 2)

Procédures de surveillance recommandées

Utiliser une ventilation adéquate.

Équipements de protection

Protection respiratoire :	<input type="checkbox"/> Requis <input checked="" type="checkbox"/> Non requis
Protection yeux/visage	<input type="checkbox"/> Requis <input checked="" type="checkbox"/> Non requis
Protection peau	<input type="checkbox"/> Requis <input checked="" type="checkbox"/> Non requis

SECTION 9 PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect :	<u>Poudre fine noire.</u>
Odeur	<u>Légère odeur de plastique.</u>
pH :	<u>Non applicable.</u>
Point / intervalle d'ébullition	<u>Non applicable.</u>
Point / intervalle de fusion	<u>100-150 (point de ramollissement).</u>
Température de décomposition :	<u>> 200.</u>
Point d'éclair :	<u>Non applicable.</u>
Limites d'inflammabilité (explosion)	<u>Non applicable.</u>
Température d'auto-inflammation	<u>Aucune donnée disponible.</u>
Inflammabilité	<u>Non inflammable (méthode de test : directive 92/69/EEC, A10 Flammability (Solides)).</u>
Propriétés explosives	<u>Comme la plupart des matières organiques sous forme de poudre, risque d'explosion de poussière.</u>
Propriétés comburantes	<u>Aucune donnée disponible.</u>
Pression de vapeur (mmHg)	<u>Non applicable.</u>
Densité de vapeur	<u>Non applicable.</u>
Densité /gravité spécifique	<u>1.4-1.8</u>
Hydrosolubilité	<u>Négligeable.</u>
Liposolubilité	<u>Partiellement soluble dans le toluène et le xylène.</u>
Coefficient de partage (n-octanol / eau)	<u>Non applicable.</u>
Pourcentage du volume volatil	<u>Négligeable.</u>
Vitesse d'évaporation	<u>Non applicable.</u>
Viscosité (mPa s)	<u>Non applicable.</u>

SECTION 10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	<input checked="" type="checkbox"/> Stable <input type="checkbox"/> Instable
Conditions à éviter	Néant.
Incompatibilité	Agents d'oxydation puissants.
Produits de décomposition dangereux	CO, CO ²
Risque de polymérisation dangereuse	<input type="checkbox"/> Peut se produire <input checked="" type="checkbox"/> Aucun risque
Conditions à éviter	Néant.

SECTION 11 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

Inhalation

Aucune donnée disponible.

Ingestion

Estimation : LD50 > 2000 mg/kg (rats).

Yeux

Estimation : Lapin, irritation conjonctive légère et passagère uniquement.

Peau

Estimation : Lapin, non irritant.

Sensibilisation

Estimation : Cochon d'inde, peau : non sensibilisant.

Mutagénicité

Négative (Test Ames : contraintes de test : S. typhimurium).

Toxicité reproductive

Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Aucune donnée disponible.

Autres

Effets chroniques :

Muhle et d'autres ont rapporté une réaction pulmonaire en cas d'exposition à une inhalation chronique chez les rats pour un toner enrichi en particules de taille respirables par comparaison au toner commercial. Aucune modification pulmonaire n'a été constatée à 1mg/m³ ce qui correspond plus à l'exposition humaine potentielle. Une fibrose, d'un degré minime à faible, a été notée sur 22% des animaux à 4mg/m³ et une fibrose, d'un degré léger à modéré, a été observé sur 92% des animaux à 16 mg/m³. Ces résultats sont attribués à une "surcharge pulmonaire" ce qui est une dénomination générique pour des quantités excessives de poussière, quel qu'en soit le type, présentes dans les poumons pendant une période prolongée.

SECTION 12 INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

Mobilité	Pas d'information concernant ce produit.
Persistance et dégradabilité	Pas d'information concernant ce produit.
Potentiel de bio-accumulation	Pas d'information concernant ce produit.
Ecotoxicité	Pas d'information concernant ce produit.
Autres effets adverses	Pas d'information concernant ce produit.

SECTION 13 ELIMINATION DES DECHETS

Méthode de rejet :

NE PAS placer le toner ou la cartouche de toner dans le feu. Le toner chauffé peut provoquer de graves brûlures.
NE PAS déchiqeter ou broyer une cartouche de toner, à moins que des mesures n'aient été prises pour empêcher les explosions de poussière. Doit être éliminé selon la réglementation en usage.

SECTION 14 TRANSPORT DU PRODUIT

N° UN 2807

Nom de livraison UN Matériau magnétisé

Classification UN 9

Groupe de conditionnement UN Néant.

Polluant marin Oui Nom chimique (% Poids)
 Non

Précautions spéciales 55 ou plus de ces produits, expédiés ensemble, par voie aérienne, sont considérés comme un matériau magnétisé.

SECTION 15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

< Informations Europe >

Informations sur l'étiquette :

Symbole et indication : non requis.

Phrase R :

non requis.

Phrase S :

non requis.

Composants dangereux

aucun.

Précautions spéciales selon l'annexe V de la directive 1999/45/EC :

Néant.

Dispositions spécifiques liées à la protection de l'Homme ou de l'Environnement :

76/769/EEC : Non réglementé.

(EC)2037/2000 : Non réglementé.

(EEC) 2455/92 : Non réglementé.

Autres : Néant.

< Informations USA >

Informations sur l'étiquette :

Mot signal : néant.

Avertissement de danger :

néant.

Note concernant la sécurité :

néant.

Composants dangereux :

néant.

SARA Titre III § 313 :

Nom chimique % Poids

Néant.

California Proposition 65 :

Nom chimique % Poids

néant.

< Informations Canada >:

Produit contrôlé WHMIS : Produit non contrôlé.

< Informations Australie >

Déclaration de dangerosité : non classé comme dangereux selon les critères de la NOHSC.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

< Liste phrase R >

R22 : Dangereux si avalé.

Bibliographie

- U.S. Department of Labor, 29CFR Part 1910
- U.S. Environmental Protection Agency, 40CFR Part 372
- U.S. Consumer Product Safety Commission, 16CFR Part 1500
- ACGIH, Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents and Biological Exposure Indices
- U.S. Department of Health and Human Services National Toxicology Program, Annual Report on Carcinogens
- World Health Organization International Agency for Research on Cancer, IARC Monographs on the Evaluation on the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans
- DFG, List of MAK and BAT Values
- EU Directive 76/769/EEC, 67/548/EEC, 1999/45/EC
- EU Regulation (EC)2037/2000, (EEC)2455/92
- Canada Workplace Hazardous Materials Information System
- Australia National Occupational Health and Safety Commission's Approved Criteria for Classifying Hazardous Substances [NOHSC:1008]

Liste des abréviations (termes suivis d'un astérisque) :

- ACGIH :** American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Confédération américaine des Hygiénistes industriels). La colonne ACGIH donne les valeurs limites d'exposition (VLE) définies par cet organisme.
- CFR :** Coordinating Fuel Research Committee (Comité de Coordination pour la Recherche sur les Hydrocarbures).
- DFG :** Deutsche Forschungsgemeinschaft (Communauté allemande de la Recherche). La colonne DFG indique la concentration maximale autorisée au poste de travail définie par cet organisme.
- EU :** Union Européenne.
- FHSA :** Federal Hazardous Substances Act.
- IARC :** International Agency for Research on Cancer (Agence internationale de Recherche sur le Cancer).
- LET :** Limite d'exposition tolérable.
- MAK :** Valeur définie par la DFG. (MAK = Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen = Valeurs maximales de concentration autorisées au poste de travail).
- MPT** Moyenne pondérée dans le temps.
- NOHSC** National Occupational Health and Safety Commission.
- NTP :** National Toxicology Program (Programme national américain de recherche en toxicologie).
- OSHA :** Occupational Safety and Health Institute (Institut américain d'Hygiène et de Sécurité du Travail). La colonne OSHA donne les LET définies par cet organisme.
- VLE :** Valeur-limite d'exposition.
- WHMIS** Workplace Hazardous Materials Information System.

Les informations, données et recommandations fournies par cette fiche (l'Information) sont présentées en toute bonne foi et considérées comme correctes à la date du 25 juin 2002. La société/fabricant ne fournit aucune garantie quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude de l'Information et ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation qui en est faite. L'Information est fournie à la condition que la personne la recevant agisse de son propre déterminisme quant à son adéquation à ses objectifs, préalablement à son emploi. Toute utilisation de l'Information doit être déterminée par l'utilisateur comme étant en conformité avec la législation nationale, régionale et locale en vigueur. En aucun cas la société ne pourra être tenue pour responsable de tout dommage, de quelque nature que ce soit, résultant de l'utilisation ou de la confiance en l'Information. AUCUNE CONDITION OU GARANTIE, EXPRESSE OU CONSÉQUENTE, DE COMMERCIALISATION OU D'ADÉQUATION À UN OBJECTIF PARTICULIER OU DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, NE SONT FOURNIES EN CE QUI CONCERNE L'INFORMATION OU LE PRODUIT AUQUEL CETTE INFORMATION FAIT RÉFÉRENCE.